Celui à qui Allah a conféré une quelconque autorité sur l’affaire des musulmans mais qui s'est dissimulé [d’eux] en ne répondant pas à leur besoin, leur indigence et leur pauvreté, Allah se dissimulera de lui [au Jour de la Résurrection] en ne répondant pas à son besoin, son indigence et sa pauvreté !

Abû Maryam Al-Azdî (qu'Allah l'agrée) relate : « Je suis entré auprès de Mu’âwiyah et il m’a alors demandé : "Que nous vaut cette agréable visite père d’Untel ?" - c’est une parole que les Arabes ont l’habitude de dire - Alors, je lui ai répondu : "J’ai entendu un hadith dont je souhaite t’informer. J’ai entendu le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) dire : 'Celui à qui Allah a conféré une quelconque autorité sur l’affaire des musulmans mais qui s'est dissimulé [d’eux] en ne répondant pas à leur besoin, leur indigence et leur pauvreté, Allah se dissimulera de lui [au Jour de la Résurrection] en ne répondant pas à son besoin, son indigence et sa pauvreté ! » Suite à cela, Mu’âwiyah (qu'Allah l'agrée) nomma un homme [qui fut chargé de répondre] aux besoins des gens.

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Abû Maryam Al-Azdî informe du fait qu’il est un jour entré auprès de Mu’âwiyah (qu’Allah les agrée) que et ce dernier s’en est réjoui et l’a cordialement accueilli. Abû Maryam lui a alors relaté un hadith qu’il avait entendu du Prophète (sur lui la paix et le salut) et dans lequel il était stipulé que celui à qui Allah a conféré l'autorité sur les musulmans et leurs affaires mais qui se sera dissimulé d’eux sans s’acquitter des droits qu’Allah, Exalté soit-Il, lui avait rendu obligatoires à leur égard, qui leur aura fermé sa porte de sorte qu’ils ne puissent l’atteindre, Allah, Exalté soit-Il, se dissimulera de Lui au Jour de la Résurrection, sans répondre à son besoin et en guise de juste récompense. En effet, la récompense est fonction de la nature même de l’œuvre [accomplie] et l'on récolte ce que l’on sème. Allah se dissimulera donc de lui [et l'ignorera] en ne répondant pas à son besoin et en le privant de Sa grâce, Son don et de Sa miséricorde. Et lorsque ce hadith fut relaté à Mu’âwiyah (qu'Allah l'agrée), il décida [de nommer et] d’établir un homme afin qu'il puisse répondre aux besoins des gens, qui les accueillait et s'informait à leur sujet. Ensuite, cet homme remontait ces besoins à Mu’âwiyah (qu'Allah l'agrée) et cela se produisit lorsque Mu’âwiyah (qu'Allah l'agrée) était l’émir des croyants.